



MAIRIE DE NIKKI
REPUBLICQUE DU BENIN



BP :02 Nikki
Mail : contact.nikki@mairie.bj
Site : https://www.mairienikki.bj

MARCHE DE TRAVAUX
DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT
NATIONAL

Émis le : 21 / 05 / 2026

BON A LANCER
DDCMP / B

Pour :

Aménagement de la piste Nikki-Sakabansi sur 4km et de la piste rurale Ganrou-Moussouré dans la commune de Nikki (lot 1); Aménagement de la voie allant de derrière le musée vers le bas-fonds à Danri et de la voie en face la buvette "la trompette" allant vers le CEG2 (lot 2); Réalisation de 2 ouvrages de franchissement sur les cours d'eau de Gnonkourokali et Tanakpé (lot 3).

Appel d'offres n° : T_DST_119150

Source de financement : FADeC pistes - FADeC COSO et FADeC non affecté

Investissements

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 2331 – 2338

Direction Départementale de
Contrôle des Marchés Publics de Borgou
BON A LANCER
Retiré le : 21/05/2026
Nom : HOUESOUYO
Prénom : K Alfred
Signature :

Accord de prêt : NA

NOTIFIE AU MAITRE D'OUVRAGE
Parakou. 13/05/2026
Pour Lancement Avis d'Appel d'offres

BON A LANCER
DDCMP

Mai 2026

①

↓



SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES

BOUCLER LANCER
Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : **Commune de Nikki**
Objet :

Aménagement de la piste Nikki-Sakabansi sur 4km et de la piste rurale Ganrou-Moussouré dans la commune de Nikki (lot 1); Aménagement de la voie allant de derrière le musée vers le bas-fonds à Danri et de la voie en face la buvette "la trompette" allant vers le CEG2 (lot 2) ; Réalisation de 2 ouvrages de franchissement sur les cours d'eau de Gnonkourokali et Tanakpé (lot 3).

Référence SIGMAP : T_DST_ 119150

Avis n° 52/003/CNK/SE/PRMP/SP – PRMP du 21/05/2026

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au plan de passation des marchés publics de la Commune de Nikki publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le **lundi 09 février 2026**.
2. La Commune de Nikki a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget 2026, des fonds **FADeC pistes - FADeC COSO et FADeC non affecté Investissements**, afin de financer le projet **2. 5 « Aménagement durable et entretien du réseau routier de la Commune »**, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif aux **travaux d'aménagement de la piste Nikki-Sakabansi sur 4km et de la piste rurale Ganrou-Moussouré dans la commune de Nikki (lot 1); Aménagement de la voie allant de derrière le musée vers le bas-fonds à Danri et de la voie en face la buvette "la trompette" allant vers le CEG2 (lot 2) ; Réalisation de 2 ouvrages de franchissement sur les cours d'eau de Gnonkourokali et Tanakpé (lot 3).**
3. La Commune de Nikki sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux d'aménagement de pistes et de réalisation d'ouvrages de franchissement répartis en trois lots comme suit :

Lot 1:

- **Aménagement de la piste Nikki-Sakabansi sur 4 km et de la piste rurale Ganrou-Moussouré dans la commune de Nikki;**

4

□ Lot 2 :

- Aménagement de la voie allant de derrière le musée vers le bas-fonds à Danri et de la voie en face la buvette "la trompette" allant vers le CEG 2 ;

□ Lot 3 :

- Réalisation de 2 ouvrages de franchissement sur les cours d'eau de Gnonkourokali et Tanakpé.



Dans le cadre de la procédure du présent marché, aucune variante ne sera prise en considération.

« Les lots seront attribués séparément. Un candidat peut soumissionner pour tous les trois lots et peut en être attributaire s'il dispose des capacités techniques et financières requises permettant d'exécuter les marchés afférents et qu'il fournisse un personnel et le matériel distincts pour l'exécution du marché de chaque lot ». Lorsqu'un soumissionnaire présente des offres économiquement les plus avantageuses sur plusieurs lots dont il ne peut être attributaire, il lui sera attribué le lot sur lequel l'écart entre son montant et celui de son suivant immédiat est plus élevé.

4. Les exigences en matière de qualification sont :

a) Pour les anciennes entreprises

• Capacité technique et expériences :

- Être une entreprise de BTP/ Génie – Civil ou groupement solidaire d'entreprises de BTP/ Génie – Civil régulièrement immatriculée.
- Avoir réalisé avec succès en tant qu'entrepreneur principal, au moins trois (03) projets similaires « Aménagement/ réalisation/ entretien de pistes ; réalisation d'ouvrage de franchissement (dalot, pont, caniveau...) ». », au cours des cinq dernières années (2025, 2024, 2023, 2022, 2021) chacun d'un montant minimum Hors Taxes de : **Soixante - Treize Millions (73 000 000) F CFA** pour le lot 1 ; de **Cinquante – Deux Millions** pour le lot 2 (**52 000 000**) et de **Quarante – Neuf millions (49 000 000) F CFA** pour le lot 3. A cet effet, le soumissionnaire doit joindre à son offre, la liste des marchés exécutés et copie légalisée de toutes preuves (page de garde et page de signature des contrats) ; attestation de bonne fin d'exécution ou procès-verbaux de réception, montrant qu'il a exécuté lesdits marchés. Peuvent soumissionner au présent marché, les entreprises de toutes catégories.
- Disposer pour chaque lot, du personnel clé à affecter à l'exécution du marché dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous - section C des critères d'évaluation et de qualification.

5

- Disposer pour chaque lot, des moyens matériels, nécessaires à l'exécution du marché dont les détails sont indiqués à la sous – section C des critères d'évaluation et de qualification.

- **Capacité financière**

- Fournir les états financiers (quinze premières pages) des trois dernières années (2025 - 2024 – 2023), présentés par un comptable employé de l'entreprise, attestés par un membre de l'Ordre des Experts Comptables et Comptables Agréés (OECCA) et portant la mention de la DGI (Direction Générale des Impôts) ; (Bilan conforme aux déclarations souscrites au service des impôts). Identification (nom, prénoms, adresse, cachet et signature) de l'Expert – Comptable ou du comptable agréé, membre de l'Ordre des Experts – Comptables Agréés du Bénin selon le cas, est exigé sur la page de certification.

NB : les pages portant la certification de la DGI et de l'Expert – Comptable agréé doivent être en original ou en copies légalisées dans l'offre originale.

- Avoir réalisé au cours des trois dernières années (2025, 2024 et 2023), un chiffre d'affaires annuel moyen général d'au moins de : **Soixante - Treize Millions (73 000 000) F CFA** pour le **lot 1** ; de **Cinquante – Deux Millions (52 000 000)** pour le **lot 2** et de **Quarante – Neuf millions (49 000 000) F CFA** pour le **lot 3**.
- **Capacité de financement** : les candidats devront fournir une attestation de capacité financière en originale d'une banque ou d'une institution financière agréé en République du Bénin d'un montant Hors Taxes de : **Vingt – Quatre Millions Quarante Six Mille (24 046 000) F CFA** pour le **lot 1** ; de : **Dix - Sept Millions Trois Cent Trente Quatre Mille (17 334 000)** pour le **lot 2** ; et de **Seize Millions Cent Deux Mille (16 102 000)** pour le **lot 3** ou disposer d'une ligne de crédit de : **Vingt – Quatre Millions Quarante Six Mille (24 046 000) F CFA** pour le **lot 1** ; de : **Dix - Sept Millions Trois Cent Trente Quatre Mille (17 334 000)** pour le **lot 2** ; et de **Seize Millions Cent Deux Mille (16 102 000)** pour le **lot 3**. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence :

- **Capacité technique et expériences :**

- Être une entreprise de BTP/ Génie – Civil ou groupement solidaire d'entreprises de BTP/ Génie – Civil régulièrement immatriculée.
- Disposer pour chaque lot, du personnel clé et du personnel d'encadrement à affecter à l'exécution du marché dont les profils, qualifications et expériences sont indiqués à la sous - section C des critères d'évaluation et de qualification.

6

- Disposer pour chaque lot, des moyens matériels, nécessaires à l'exécution du marché dont les détails sont indiqués à la sous – section C des critères d'évaluation et de qualification.
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois années d'existence produiront en lieu et place des prestations similaires, les expériences professionnelles de leur personnel d'encadrement tel qu'exigées dans le Dossier d'Appel d'Offres.

• **Capacité financière**

- **Capacité de financement** : les candidats devront fournir une attestation de capacité financière en originale d'une banque ou d'une institution financière agréé en République du Bénin d'un montant Hors Taxes de : **Vingt – Quatre Millions Quarante Six Mille (24 046 000) F CFA** pour le **lot 1** ; de : **Dix - Sept Millions Trois Cent Trente Quatre Mille (17 334 000)** pour le **lot 2** ; et de **Seize Millions Cent Deux Mille (16 102 000)** pour le **lot 3**. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
- Les entreprises naissantes doivent fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, les états financiers certifiés de leurs années d'existence.
- Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence doivent fournir une assurance de risques professionnels valide, d'un montant de : **Quatre – Vingt - Trois Millions (83 000 000)** pour le **lot 1** ; **Soixante Millions (60 000 000)** pour le **lot 2** ; et de **Cinquante - Six Millions (56 000 000)** pour le **lot 3**.

5. Le délai d'exécution est de **Six (06) mois** pour chacun des lots.

6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics, Email : prmp.nikki@mairie.bj, et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat permanent des marchés publics situé au Rez-de-chaussée, à gauche à côté de la deuxième entrée principale de l'immeuble de l'hôtel de ville de la mairie de Nikki de **8h00 à 12h30 mn** la matinée et de **14h à 17h30 mn** dans l'après-midi.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du lundi 1er juin 2026..... Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera

7

immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat permanent des marchés publics bureau situé au Rez-de-chaussée, à gauche à côté de la deuxième entrée principale de l'immeuble de l'hôtel de ville de la mairie de Nikki de **8h00 à 12h30 mn** la matinée et de **14h à 17h30 mn** dans l'après-midi. Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale ou courrier express. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique (mail) à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.



NB : Le défaut du retrait du DAO par les soumissionnaires entraine le rejet de leur offre.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir, un originale et une copie, ainsi qu'une version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Secrétariat permanent des marchés publics situé au Rez-de-chaussée, à gauche à côté de la deuxième entrée principale de l'immeuble de l'hôtel de ville de la mairie de Nikki de 8h00 à 12h30 mn** la matinée et de **14h à 17h30 mn** dans l'après-midi, au plus tard le **23 / 06 / 2026** à **10h00 mn**. **Cette présentation des offres devra être respectée pour chacun des trois lots et de façon séparée. Les offres doivent être déposées par lot. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de délibération de la mairie de Nikki située au 2^{ème} étage de l'immeuble de l'hôtel de ville**, le **23 / 06 / 2026** à **10 heures 30 mn**.

11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **Sept Cent Vingt - Un Mille Trois Cent Quatre - Vingt - Un (721.381) FCFA (HT)** pour le **lot 1** ; **Cinq Cent Vingt Mille (520.000) FCFA (HT)** pour le **lot 2** et de **Quatre Cent Quatre - Vingt - Trois Mille Cinquante - Un (483.051) FCFA (HT)** pour le **lot 3**. En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de *Quatre-Vingt – Dix (90)* jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Fait à Nikki le,..... 21 / 05 / 2026

La Personne Responsable des Marchés Publics,



Alfred K. HOUSSOUVO